

**FICHE RÉCAPITULATIVE POUR LA CONSTITUTION DES DOSSIERS  
DE DEMANDE D'AUTORISATION DE SORTIE SCOLAIRE AVEC NUITÉE(S)**

Direction des Services  
Départementaux de  
l'Education Nationale de  
l'Oise

Circonscription de :

École :  Maternelle -  Elémentaire -  Elémentaire avec section enfantine

Nom de l'école :

Commune :

**DOCUMENTS A TRANSMETTRE À LA DAVEL DANS LES DELAIS IMPARTIS**

- Annexe 2** : Demande d'autorisation de départ en sortie scolaire avec nuitée(s)  
*Dans le cas où 2 classes de la même école ont un projet commun (mêmes dates, même lieu de séjour) compléter une annexe 2 par classe, les autres éléments du dossier pouvant être communs et donc fournis en 4 ex seulement, sauf éléments spécifiques (emploi du temps, déplacements sur place : annexe 3bis, diplômes de certains intervenants...) : 4 ex par classe*
- Qualification des intervenants rémunérés (carte professionnelle valide, diplômes d'état...)
- Intervenants bénévoles agréés (voir en particulier Sortie en bicyclette)
- AFPS ou BNS ou PSC1 ou diplôme médical ou de secourisme reconnu pour l'Assistant Sanitaire désigné
- Projet pédagogique
- Emploi du temps détaillé
- Licence(s) à jour du/des transporteur(s) du séjour
- Annexe 3** : fiche d'information sur le transport
- Annexe 3bis** : liste des déplacements pendant le séjour – y mentionner aussi les déplacements en « bateau »
- Annexe 3ter** : Schéma de conduite établi par le Transporteur
- Annexe 4** : attestation de prise en charge pour les transporteurs de collectivité ou par le centre d'accueil
- Annexe 7** : liste des élèves partants par classe : Annexe 7 (avec tél.) – **Annexe 7b** : liste des passagers par autocar
- Sortie en bateau** : fournir le certificat de navigation à jour à la date du séjour -sauf pour les bateaux assurant des liaisons régulières- en précisant le nom du navire et la compagnie
- Sortie en bicyclette** : itinéraire détaillé et Agréments 'B' des encadrants bénévoles
- Activités Nautiques** : Test d'aisance aquatique validé

**VERIFICATIONS A EFFECTUER**

- Assurance individuelle de chaque enfant
- Autorisation du/des responsables légaux de participation à la sortie scolaire
- Conformité des conditions d'accueil (l'enseignant organisateur de la sortie se sera assuré que l'établissement d'accueil est bien inscrit dans le répertoire départemental) [à l'étranger : demander la conformité à l'organisme partenaire]
- Sortie à l'étranger** : s'assurer que chaque enfant possède le titre requis (cf. circulaire 2013-106 du 16/07/2013 § I.2 et II) et l'autorisation de sortie du territoire
- Agrément des IE par la DSDEN du lieu où les IE exerceront les APS / ou bien certaines activités artistiques (théâtre, arts visuels, musique...) – consulter le centre d'accueil, ou même la DSDEN du département d'accueil